

# **RAPPORT SUITE À LA CONSULTATION PUBLIQUE EXAMEN DES INSTALLATIONS SCOLAIRES**

**Examen des installations scolaires des écoles élémentaires catholiques  
Saint-Antoine et Notre-Dame-de-la-Jeunesse à Niagara Falls  
suite à la rencontre publique**

Service des ressources matérielles

Novembre 2017

## CONTEXTE

Dans le cadre de son mandat de fournir un environnement propice à l'apprentissage, à l'épanouissement de la culture francophone et à la promotion de la foi catholique, le Conseil scolaire catholique MonAvenir « Csc MonAvenir » est tenu d'exercer une responsabilité financière afin d'assurer une utilisation efficace de ses installations scolaires en tenant compte des changements démographiques et des besoins en matière d'immobilisations. Le Csc MonAvenir est ainsi tenu de gérer d'une manière efficace son parc immobilier en ligne avec les attentes du ministère de l'Éducation de l'Ontario « MÉO ».

L'administration du Csc MonAvenir effectue des analyses annuelles des immobilisations en se basant sur les profils de la communauté francophone, les projections des effectifs et les taux d'utilisation des installations afin d'identifier les régions auxquelles une attention particulière doit être apportée. En 2016, l'administration a identifié l'ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse et l'ÉEC Saint-Antoine de Niagara Falls, où une distance de 5 km sépare les deux écoles, comme étant des écoles ayant un taux bas d'utilisation des locaux et une décroissance d'effectifs.

Le 29 mars 2017 et en conformité avec la directive administrative ADM.10.1 : *Examen des installations scolaires* et aux lignes directrices du MÉO, les conseillers scolaires ont autorisé l'administration à procéder à un examen modifié des installations de l'ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse et l'ÉEC Saint-Antoine tel que présenté dans le rapport PLA.13-03/2017.

L'administration a présenté quatre (4) options

- Option 1 : Location des locaux disponibles dans les deux écoles
- Option 2 : Location des locaux disponibles dans les deux écoles et diriger les élèves de la 7<sup>e</sup> et de la 8<sup>e</sup> années vers l'ÉSC Jean-Vanier.
- Option 3 : Fermer l'ÉEC Saint-Antoine et diriger tous les effectifs à l'ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse
- Option 4 : Fermer l'ÉEC Saint-Antoine et diriger les effectifs de la maternelle à la 6<sup>ème</sup> année à l'ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse et les effectifs de la 7<sup>ème</sup> et de la 8<sup>ème</sup> années des deux écoles de Niagara Falls à l'ÉSC Jean-Vanier

Lors de sa réunion du 27 septembre 2017, le Conseil a adopté une version révisée de l'échéancier de l'examen modifié comme présenté ci-dessous :

<b>Échéancier - Examen des installations scolaires</b>	<b>Révisé le 27 septembre 2017</b>
<b>ÉÉC Saint-Antoine et de l'ÉÉC Notre-Dame-de-la-Jeunesse - Niagara Falls</b>	
Lettre à la municipalité de Niagara Falls	30-nov-16
Lettre à la municipalité de Fort-Erie	30-nov-16
Lettre à la municipalité régionale de Niagara	30-nov-16
Lettre aux partenaires communautaires	30-nov-16
	<b>Examen modifié</b>
Rapport initial (1) incluant les profils des 2 écoles au Comité de travail	01-mars-17
Présentation du rapport (1) aux conseillers pour approbation de l'examen des conseillers	<b>29-mars-17</b>
Formation d'un comité d'examen des installations ( <i>non nécessaire pour examen modifié</i> )	
Avis à la municipalité de Niagara Falls	28-sept-17
Avis à la municipalité régionale de Niagara	28-sept-17
Avis aux conseils scolaires coïncidents	28-sept-17
Avis au MEO	28-sept-17
Avis d'une réunion publique	28-sept-17
Réunion publique 1	24-oct-17
Réunion publique 2 ( <i>non nécessaire pour examen modifié</i> )	
Affichage du rapport final (2)	07-nov-17
Réception des délégations publiques	29-nov-17
Rapport final incluant les commentaires des délégations (3) au Comité de travail	<b>17-janv-18</b>
Décision des conseillers	<b>31-janv-18</b>
Plan de transition	fév. à juin 2019

### Consultation publique

Le 24 octobre 2017, une rencontre publique a eu lieu dans les locaux de la Légion canadienne royale de Niagara Falls. L'objectif de la rencontre était d'expliquer le processus d'examen des installations scolaires et de partager les options recommandées afin de recueillir les commentaires et suggestions de la communauté scolaire. 110 personnes se sont présentées et ont participé à la réunion. La rencontre a duré deux (2) heures tout au long desquelles les participants ont fait part de leurs commentaires et suggestions.

Suite à l'analyse de toutes les interventions des participants lors de cette soirée, il ressort que :

- Les parents présents ne sont pas en faveur de la consolidation des deux écoles à l'ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse;
- Quelques parents présents à la rencontre ne sont pas en faveur de diriger les élèves de la 7<sup>e</sup> et de la 8<sup>e</sup> année à l'ÉSC Jean-Vanier mais plutôt les garder dans les écoles de Niagara Falls;
- La communauté de l'ÉEC Saint-Antoine demande que la chance soit donnée à la nouvelle direction pour faire la promotion de l'ÉEC Saint-Antoine dans le but d'augmenter les effectifs;
- La communauté suggère de refaire les zones de fréquentation scolaire pour bien équilibrer les effectifs des deux écoles;
- La communauté suggère au Conseil de permettre l'inscription aux familles anglophones en assouplissant le processus des comités d'admission;
- Certains organismes locaux ont indiqué qu'ils n'ont pas reçu la lettre d'exploration de partenariat.

**Options proposées par les participants :**

- Option 5 : retarder la mise en œuvre de l'option 1 pour un (1) an ou deux (2)
- Option 6 : ne pas donner le choix aux parents de Niagara Falls et laisser les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années dans les écoles de Niagara Falls.
- Option 7 : Option 1 avec révision des zones de fréquentation des deux écoles.
- Option 8 : Consolider les deux écoles vers l'ÉEC Saint-Antoine.

## Analyse des commentaires et questions

### Historique des effectifs :

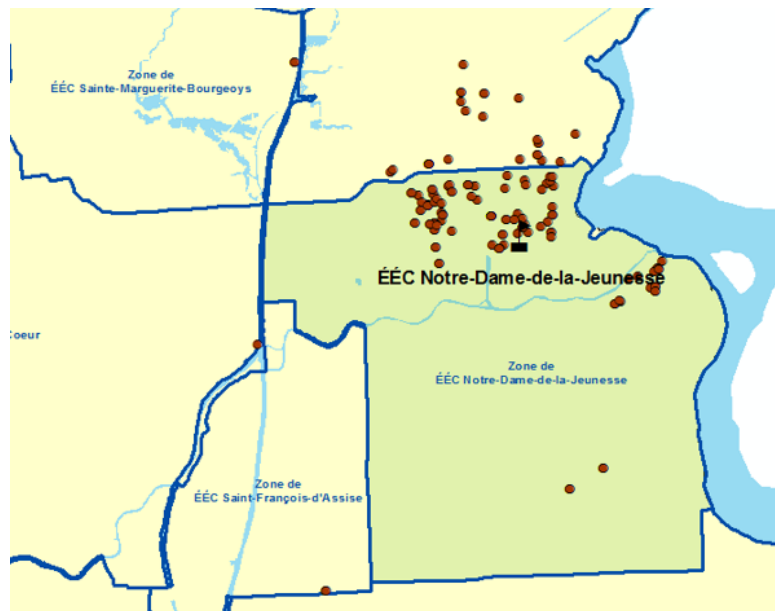
Lors de la réunion publique, quelques parents voulaient être renseignés sur l'historique de l'effectif des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années des deux écoles. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des cinq (5) dernières années pour ces niveaux d'études.

**Tableau : Historique de l'effectif de la 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année dans la zone de l'ÉEC Saint-Antoine et l'ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse :**

	Zone de fréquentation scolaire de l'ÉEC Saint-Antoine				Zone de fréquentation scolaire l'ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse			
	Effectif de l'ÉEC Jean-Vanier		Effectif de l'ÉEC Saint-Antoine		Effectif de l'ÉEC Jean-Vanier		Effectif de l'ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse	
	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>
2013-2014	3	3	19	6	2	7	13	9
2014-2015	1	3	12	0	4	2	4	11
2015-2016	4	1	10	11	3	2	15	5
2016-2017	1	10	12	3	0	4	13	16
2017-2018	4	5	1	12	7	0	12	13

## Zone de fréquentation et impact sur les taux d'utilisation :

Dans le rapport initial, il a été démontré que selon la répartition géographique des effectifs de l'année 2016-2017 de l'ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse, 25% de ces effectifs habitent dans la zone de fréquentation de l'ÉEC Saint-Antoine. D'autre part 19% des élèves de l'ÉEC Saint-Antoine habitent dans la zone de l'ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse. (voir carte 1 et carte 2)



Carte 1: 25% des élèves de l'ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse habitent dans la zone de l'ÉEC Saint-Antoine

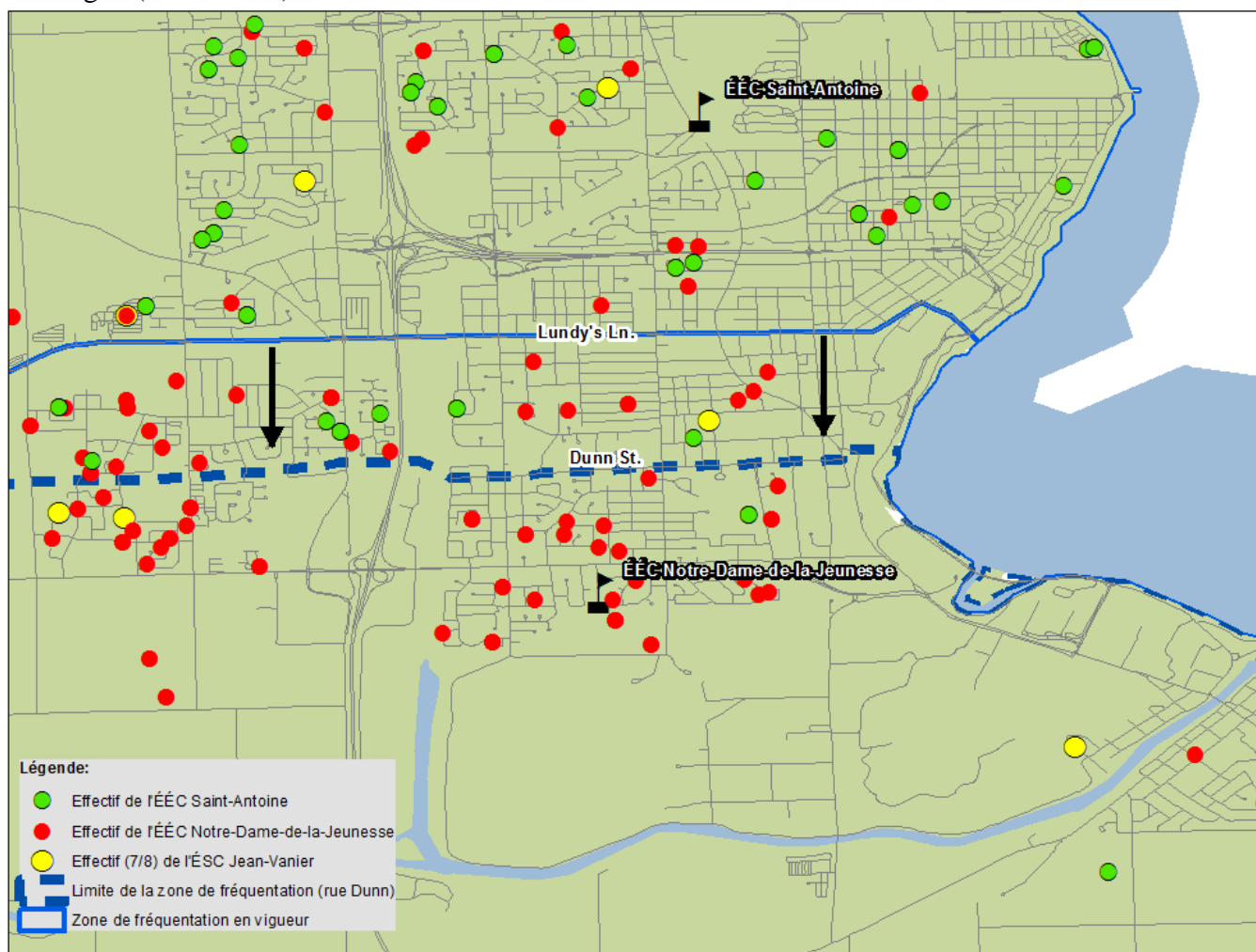


Carte 2: 19% des élèves de l'ÉEC Saint-Antoine habitent dans la zone de l'ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse

Suite aux commentaires à l'effet de changer les limites des zones de fréquentation pour augmenter les effectifs, l'administration a analysé des scénarios possibles de changement de limites des zones.

### **Scénario 1 : Changement de la limite entre les deux écoles et la ramener à la rue Dunn**

Les deux écoles sont à 5 km l'une de l'autre. La limite des deux zones de fréquentation scolaire, soit Lundy's Ln, est à moitié chemin entre les deux écoles et constitue une démarcation physique évidente. Si la limite est déplacée à la rue Dunn, l'ÉÉC Notre-Dame-de-la-Jeunesse serait à environ 1 km de cette ligne (voir carte 3).

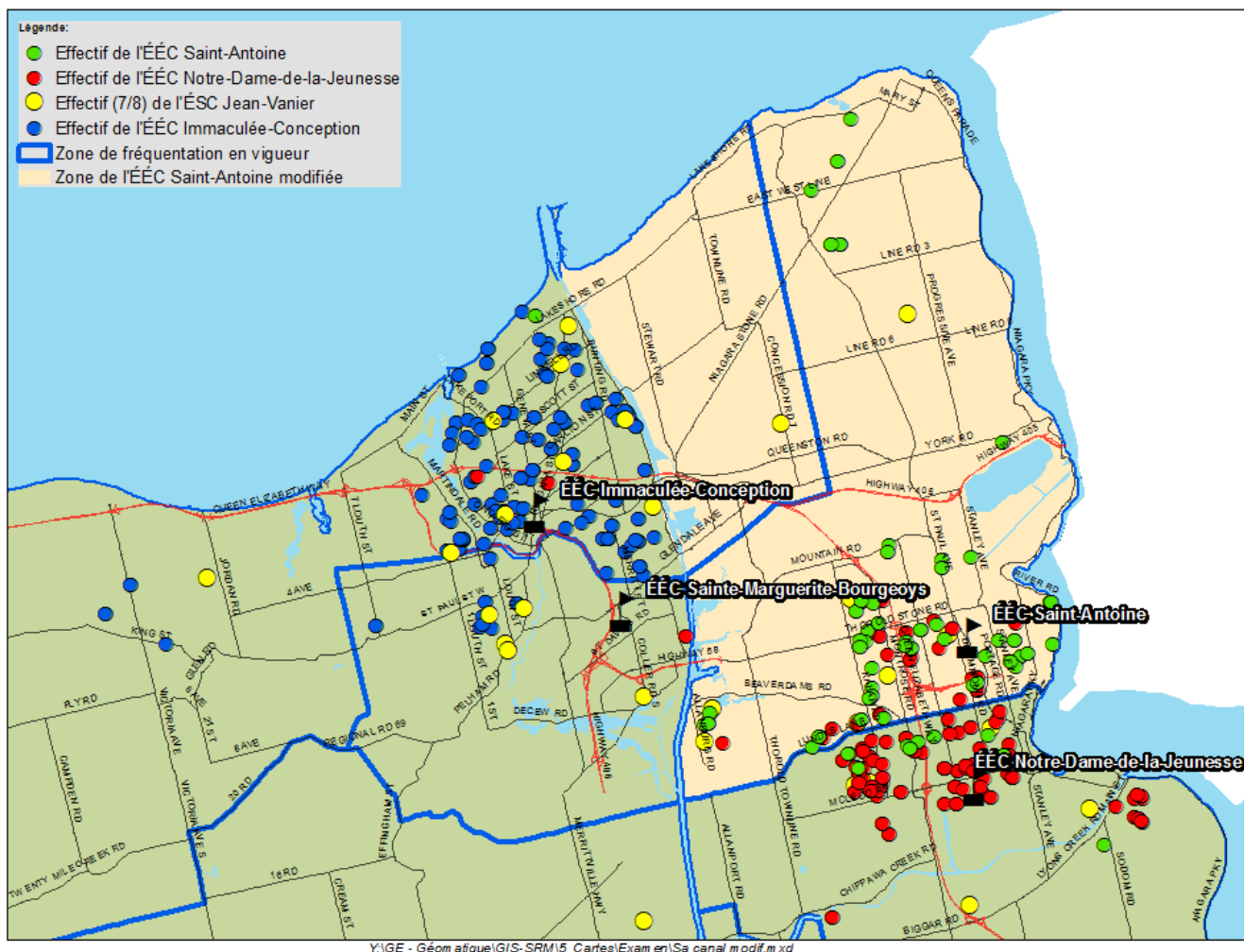


**Carte 3**

La question à se poser est : Qu'advient-il des familles qui seront touchées par ce changement et pour qui les enfants deviendront des élèves hors zones pour une école ou pour l'autre?

**Scénario 2 : Agrandissement de la zone de l'ÉEC Saint-Antoine en alignant la limite ouest au Canal de Welland**

Cette configuration implique le changement de la zone de fréquentation scolaire de l'ÉEC Immaculée-Conception à St.Catharine. En 2017-2018, aucun élève de l'ÉEC Immaculée-Conception ne sera touché par ce changement et l'effectif de l'ÉEC Saint-Antoine ne serait pas pour autant augmenté.



Présentement, il y a dix (10) élèves de la 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année habitant dans la zone modifiée. L'effectif de la zone modifiée se présente comme suit :

	Mat	Jar	1	2	3	4	5	6	7	8	Total
ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse	4	5	2	3	1	2	3	4	2	1	27
ÉEC Saint-Antoine - Niagara Falls	10	6	10	7	7	10	9	13	1	9	82
ÉSC Jean-Vanier - Welland									4	6	10
											119



Si les 27 élèves ayant choisi de s’inscrire à l’ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse sont exclus, le changement de la zone de l’ÉEC Saint-Antoine ne permettra pas l’augmentation de l’effectif, et ce, même si les élèves de la 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année actuellement à l’ÉSC Jean-Vanier choisissent de rester à l’école nourricière. L’effectif demeurera à 92 élèves ce qui représente le même taux d’utilisation soit 41%.

À la demande des participants de Niagara-on-the-Lake, l’administration a analysé un autre scénario qui implique les écoles de St. Catharines. Advenant la consolidation de l’ÉEC Saint-Antoine et l’ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse, l’administration a examiné les distances entre l’ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse et les résidences des élèves habitant à Niagara-on-the-Lake. Il ressort de cette analyse que le parcours vers l’ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse sera prolongé de plusieurs kilomètres (voir tableau suivant). L’administration est d’avis qu’il pourrait y avoir un réaménagement des zones de fréquentation afin de réduire les distances que doivent parcourir les élèves pour accéder aux écoles de ce secteur. La possibilité d’annexer la municipalité de Niagara-on-the-Lake à la zone de l’ÉEC Immaculée-Conception serait alors une option à explorer (voir carte 4 ci-dessous).

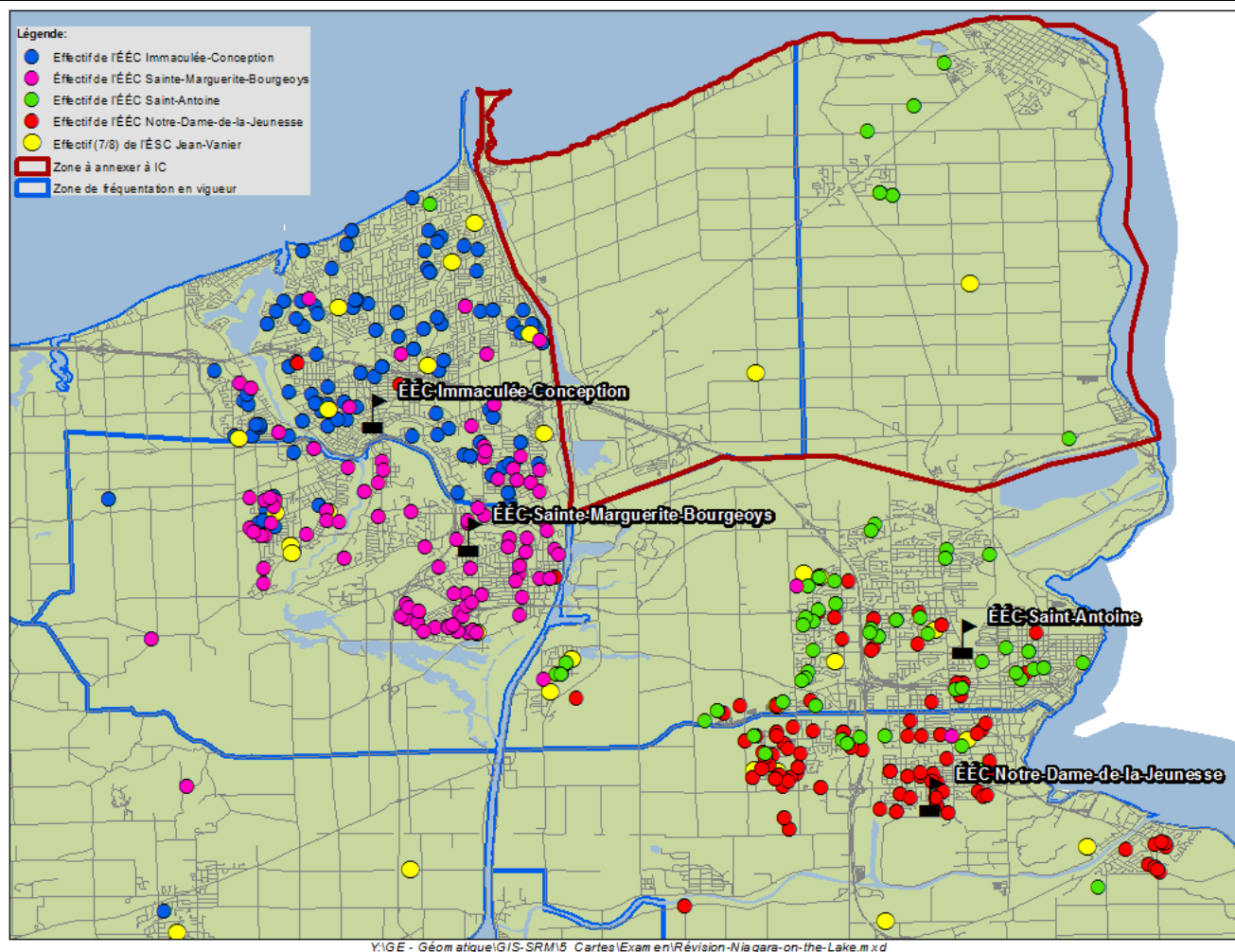
**Tableau : Distances en kilomètres des écoles depuis l’intersection de la rue Mississauga et la rue Mary (cette intersection a été choisie pour fin de comparaison seulement)**

<b>De l’intersection</b>	<b>Vers l’école</b>	<b>Distances (Km)</b>
Rue Mississauga et la rue Mary	ÉEC Immaculée-Conception	18
Rue Mississauga et la rue Mary	ÉEC Saint-Antoine	18
Rue Mississauga et la rue Mary	ÉEC Sainte-Marguerite-Bourgeoys	19
Rue Mississauga et la rue Mary	ÉEC Notre-Dame-de-la-Jeunesse	23

Présentement, il y a 13 élèves habitant Niagara-on the-Lake, répartis comme suit (voir carte 4):

	<b>Mat</b>	<b>Jar</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>Total</b>
ÉEC Saint-Antoine - Niagara Falls			1			2		6		4	<b>13</b>
ÉIC Jean-Vanier - Welland									1	1	<b>2</b>
<b>Total de la zone</b>			<b>1</b>			<b>2</b>		<b>6</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>15</b>

Il est à noter que la majorité de ces élèves seront au palier intermédiaire et secondaire en 2018-2019.



## Critères d'inscription dans les écoles du Conseil

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir admet dans ses écoles les enfants de parent catholique et francophone (conformément à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et à l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867).

L'un des parents de l'enfant doit être catholique. L'admission d'un élève d'une dénomination religieuse dont l'Église catholique reconnaît le baptême peut être considérée.

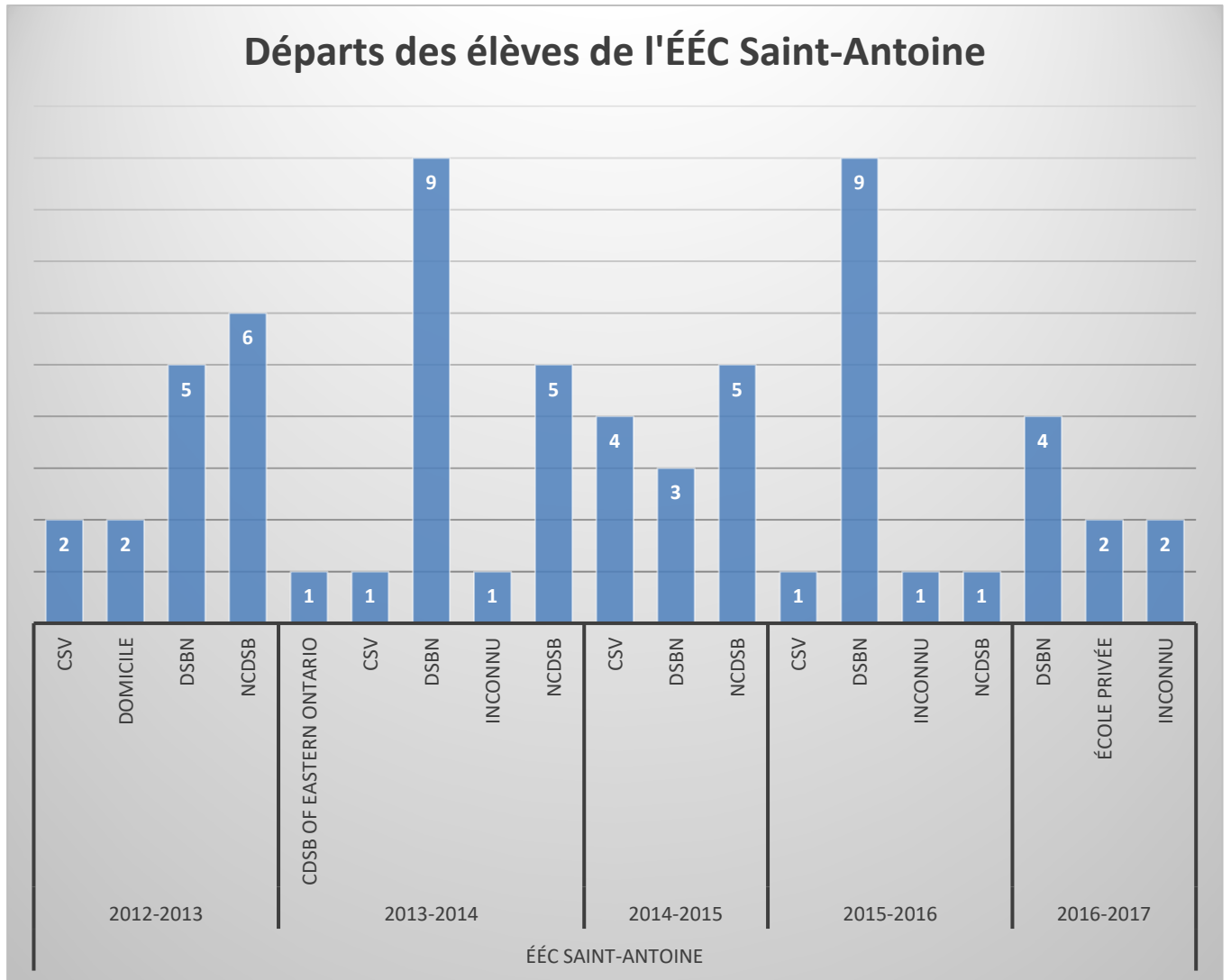
Les personnes qui ont le droit de faire instruire leurs enfants en français aux paliers élémentaire et secondaire en Ontario (les « ayants droit ») répondent à l'un ou l'autre des critères suivants :

- les citoyennes et citoyens canadiens résidant en Ontario et dont la première langue apprise et encore comprise est le français; ou
- les citoyennes et citoyens canadiens résidant en Ontario qui ont reçu leur instruction au palier élémentaire en français, ici ou ailleurs au Canada; ou
- les citoyennes et citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction au palier élémentaire ou secondaire, en français, ici ou ailleurs au Canada.

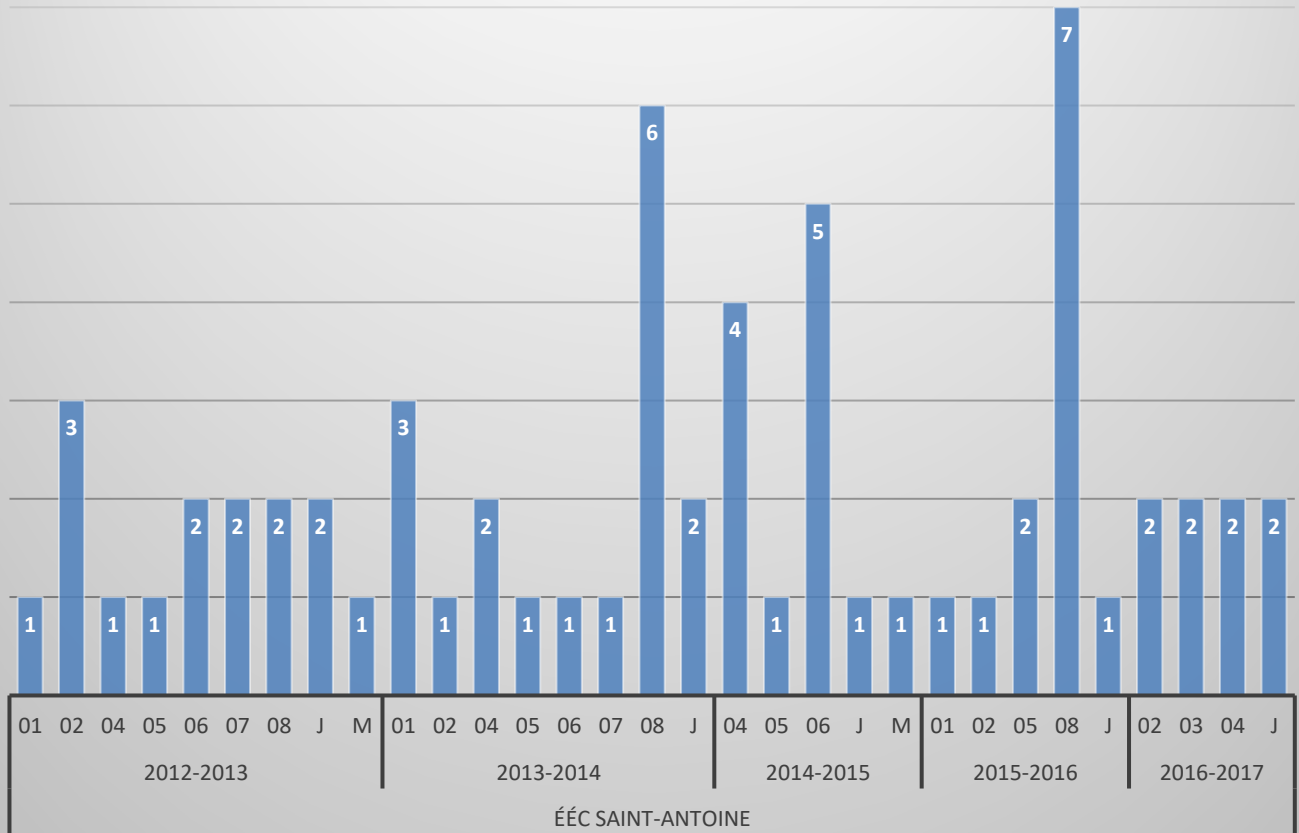
Si aucun des parents ne répond à l'une ou l'autre des trois conditions énumérées ci-dessus, un comité d'admission peut déterminer si l'enfant est admissible. La capacité des parents et de l'enfant à communiquer en français est un critère de premier plan examiné par le Comité d'admission.

## Historiques des départs

L'analyse des élèves ayant quitté l'ÉEC Saint-Antoine vers les conseils limitrophes démontre qu'il y a eu des départs importants vers les conseils coïncidents ces dernières années, et ce, pour tous les niveaux scolaires.

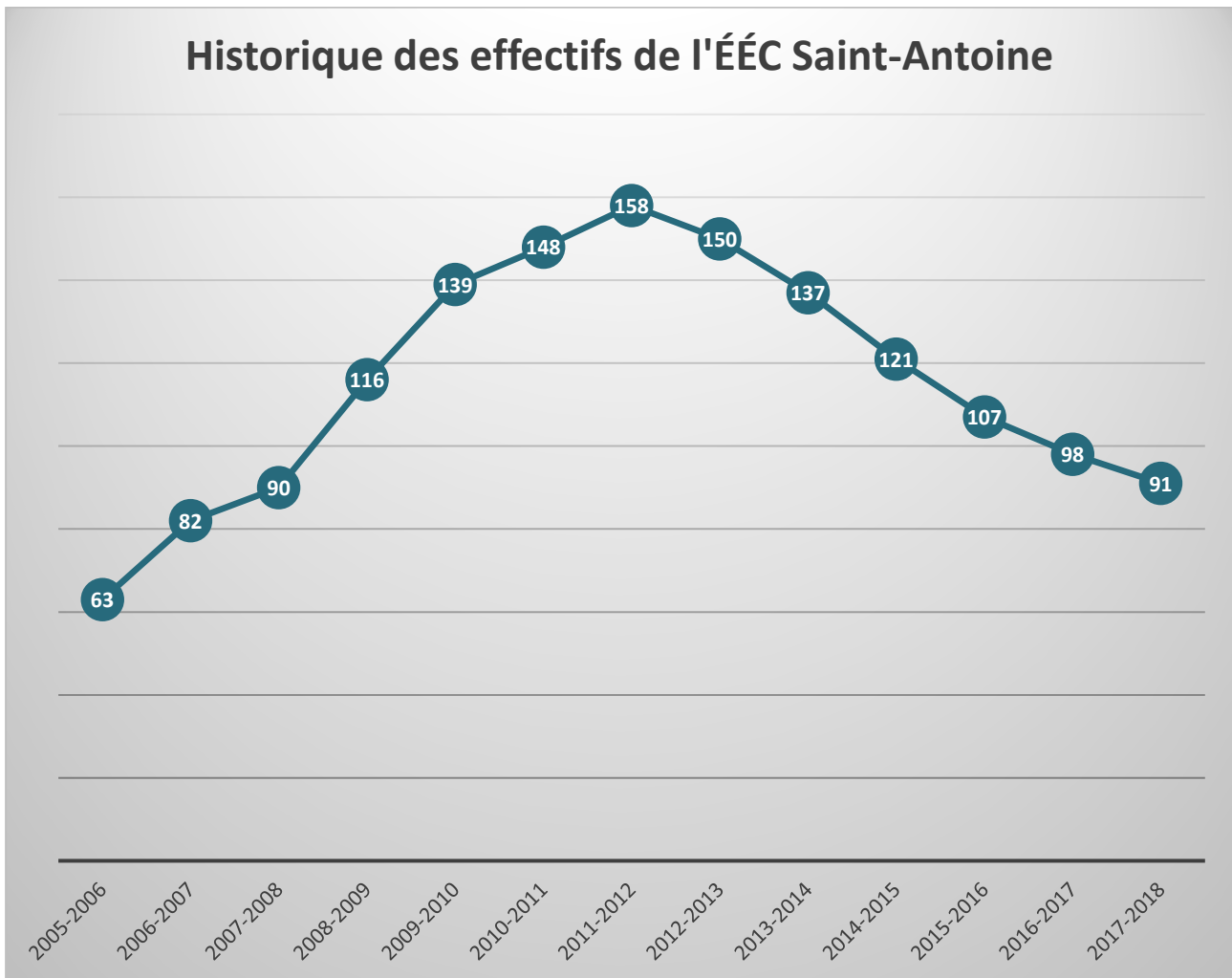


## Départs des élèves de l'ÉEC Saint-Antoine par niveau scolaire



## Historique des effectifs

Il a été question de retourner plusieurs années en arrière pour avoir le profil des effectifs. Le tableau suivant indique que l'année 2011-2012 avait le plus haut effectif.



### Profil des francophones :

Selon le recensement de 2016, la population francophone de 0 à 14 ans à Niagara Falls est de 225 personnes.

Il est à noter que dans cette région, il y a trois (3) écoles de langue française dont 2 catholiques et une publique. L'effectif combiné des deux écoles catholiques : Saint-Antoine et Notre-Dame-de-la Jeunesse est de plus de 200 élèves.

Comme le démontre le graphique des groupes d'âges, Niagara Falls compte une population francophone de plus en plus âgée.

